

**LES INTERVENTIONS DE CRISE
ET LES COLLUSIONS POLITICO-
FINANCIERES EN BELGIQUE ENTRE
1930 ET 1940**

par

Henriette SCHOETERS

Licenciée en histoire — U.L.B.

Entre 1930 et 1940, le thème des collusions entre la politique et la finance fut abondamment exploité dans des campagnes de presse et lors d'interpellations parlementaires. A cet égard, les dénonciations de Léon Degrelle, à partir de 1935, furent particulièrement virulentes. Notre propos n'est pas d'étudier ces campagnes en elles-mêmes mais plutôt d'analyser objectivement les faits qui y sont dénoncés pour tenter de dégager ensuite le bien-fondé des accusations portées contre certains hommes politiques belges.

Il ne nous a pas toujours été possible de trancher avec beaucoup de certitude. En effet, certains papiers privés, susceptibles d'apporter des éclaircissements, restent inaccessibles au public; il en est de même des archives judiciaires relatives aux procès qu'entraînèrent les liquidations et les faillites ou qui furent intentés à Degrelle par ceux qu'il visait. Nous avons donc dû nous limiter aux comptes rendus reproduits dans la presse et dans les documents judiciaires. Par ailleurs les cas sont d'autant plus difficiles à résoudre qu'il s'agit fréquemment de faits qui ne sont passibles d'aucune sanction légale mais qui relèvent davantage des principes de moralité politique, bien souvent malaisés à cerner.

*

* * *

Les années 30 furent marquées par la grande dépression économique qui entraîna de nombreuses déconfitures industrielles et bancaires. Celles-ci permirent de découvrir — plus facilement qu'en période de prospérité — les irrégularités ou les manoeuvres commises dans certaines affaires, en particulier dans celles auxquelles étaient

intéressés des hommes politiques. Nous envisagerons ici les deux plus importantes, à savoir le "Boerenbond" et la Banque Belge du Travail.

LA DECONFITURE DU "BOERENBOND"

Quelques mots d'abord de l'organisation et de l'activité financière du *Boerenbond belge* (2). Créé en 1890, il s'agit d'un organisme professionnel, d'une association poursuivant le relèvement et le progrès de la classe agricole belge. Il constitue donc un ensemble complexe dont l'activité financière n'est qu'un aspect, nécessité par le besoin de trouver des placements pour l'épargne paysanne. C'est dans ce but que furent organisées, d'abord des caisses de Raiffeisen, sociétés coopératives avec responsabilité solidaire des membres et, ensuite "La Caisse Centrale de Crédit" (*Middenkredietkas*), organisme central à partir duquel se développa la puissance financière du "Boerenbond", qui lui-même n'avait pas de personnalité juridique.

Le problème qui se posa rapidement fut celui du placement des capitaux. Au début le portefeuille contenait à peu près exclusivement des valeurs à revenu fixe ou des bons du Trésor. Dans la suite — vers 1928 — on vit apparaître des participants à des industries se rattachant à l'agriculture; enfin des placements purs et simples se firent jour. La Caisse centrale de Crédit avait aussi en portefeuille les actions des filiales de la *Volksbank van Leuven* dont elle fit apport à l'*Algemeene Bankvereniging* lors de la fusion de ces deux banques en 1928 (3).

(2) Voir à ce sujet : F. BAUDHUIN, "Le Boerenbond Belge, une puissance financière originale", *Revue économique internationale*, janvier 1930, pp. 113-117 et F. BAUDHUIN, *Histoire économique de la Belgique, 1914-1939*, t. II, Bruxelles, 1944, pp. 184-199.

(3) La *Volksbank van Leuven*, créée en 1889 sous forme de banque coopérative, fut transformée en 1919 en société anonyme au capital de 3 millions de francs. Le capital fut rapidement porté à 30 millions et cette banque eut bientôt des filiales, certaines très prospères : la *Bank voor Handel en Nijverheid* à Courtrai et l'*Algemeene bankvereniging* à Anvers.

En 1931, l'*Algemeene Bankvereniging*, dont le *Boerenbond* par l'intermédiaire de sa Caisse centrale de Crédit était devenu le principal actionnaire, fusionna avec le Crédit Général de Belgique à la tête duquel se trouvait Gaston Philips (4). "Le Boerenbond semble, en cherchant une alliance avec lui avoir été séduit par le concours technique qu'il pouvait lui apporter..." (5), et cela malgré la réputation quelque peu douteuse du personnage (6). Degrelle, quant à lui, affirma (7) que Philips avait fait intervenir Jules Renkin (8) auprès de l'*Algemeene Bankvereniging* et avait obtenu de celle-ci, grâce à cette intervention, 82 millions destinés à aider le Crédit Général de Belgique. Le chef de Rex ajoutait qu'ensuite J. Renkin avait reçu du Crédit Général de Belgique, bien que démissionnaire de son conseil d'administration depuis 1930, des tantièmes d'administrateur au rythme d'environ 100.000 fr par an. Toutefois la Commission d'enquête sur les interventions de crise et les collu-

(4) Gaston Philips (1884-1951) avait une réputation de banquier habile et compétent. Il était également sénateur provincial pour le Brabant depuis le 10.12.1930; il le resta jusqu'en 1936 (cfr. VAN MOLLE, *Le Parlement Belge, 1894-1969*, Gand, 1969, p. 267).

(5) F. BAUDHUIN, *Histoire économique...*, *op.cit.*, t. II, p. 190. cfr. *De Waarheid nopens den Boerenbond*, éd. Katholieke Unie van België, Bruxelles, 1936.

(6) Philips avait été condamné par la 4^e Chambre de la Cour d'Appel de Bruxelles pour manoeuvres frauduleuses, détournements de fonds et faux bilans en tant qu'administrateur de la "Compagnie Agricole et Hypothécaire Argentine", et cela, au profit de la Caisse des propriétaires où il avait également des intérêts. — Sur ces faits, voir : *Le Journal des Tribunaux*, 25.10.1931, no. 3262, p. 2, et *Critiques Financières*, 24.6.1931, p. 1 et 2.

(7) Voir : V. MEULENIJZER, *Les Banksters : Philips, la dévaluation et le krach du Boerenbond*, Bruxelles, 1942, p. 32 ainsi que l'interpellation du sénateur rexiste Xavier de Grünne, *Annales parlementaires, Sénat*, 9 juillet 1936, pp. 154-157.

(8) Sur Jules Renkin, voir VAN MOLLE, *op.cit.*, p. 282. — Jules Renkin était président et membre du conseil d'administration du Crédit Général de Belgique. Devenu ministre le 6 juin 1931, il démissionna de ses fonctions à la banque de Philips le 1^{er} juillet suivant.

sions entre la politique et la finance (9) qui examina ces faits n'y releva aucune trace de collusion à charge de J. Renkin (10). Ainsi donc on ne peut avancer que la reprise du Crédit Général de Belgique en octobre 1931 par l'*Algemeene Bankvereniging* se fit dans le but de sauver la banque de G. Philips et cela avec l'appui de J. Renkin. La seule irrégularité établie réside dans la répartition des tantièmes aux administrateurs du Crédit Général de Belgique. Néanmoins, même si l'*Algemeene* n'avait pas un actif très solide, il faut constater que Philips trouvait également avantage à cette fusion, sa banque risquant de graves ennuis. De plus, le plus grand mystère entourait cette opération au sujet de laquelle le rapport du conseil d'administration était d'une concision étonnante et qui laissait l'actionnaire dans l'ignorance la plus complète sur l'activité de la banque (11). Il semble que les dirigeants aient voulu embrouiller les choses à dessein en créant, avant l'établissement des comptes, le Crédit Général Industriel dont l'objet était la reprise des participations industrielles

(9) La Commission d'enquête sur les collusions politico-financières et les interventions de crise a été constituée par arrêté ministériel en date du 10 août 1936. Son but était d'émettre des avis au sujet de la régularité de ces interventions et des collusions de caractère politique qui les auraient précédées ou accompagnées. Couramment, lorsque nous parlerons de cette commission, nous utiliserons l'appellation de "Commission Servais", du nom de son Président. Le rapport général fut publié en janvier 1937. (*A.G.R., Papiers Jaspar*, no. 146 et *Papiers Van Isacker*, no. 13). Cependant, la plupart des résolutions avaient été publiées dans la presse au fur et à mesure de leur adoption par les membres de la Commission.

(10) *A.G.R., Papiers Jaspar*, no. 146, *Rapport général de la Commission d'enquête sur les interventions de crise et les collusions entre la politique et la finance*. Imprimerie du *Moniteur Belge*, 1937, p. 49 et 50. — D'après ce rapport, l'*Algemeene Bankvereniging* n'a pas fourni 82 millions pour venir en aide à la banque de Philips; elle effectua une opération toute différente : elle souscrivit 80.000 actions et le *Middenkredietkas* 30.000 actions du Crédit Général de Belgique "sans qu'aucune intervention quelconque de M. Renkin à cet égard soit établie". Pour ce qui est de la répartition des tantièmes, l'avis de la Commission est toutefois plus nuancé, des anomalies et des irrégularités ayant été constatées. La Commission conclut : "il n'est pas démontré que M. Renkin ait eu connaissance des irrégularités de calculs (...), toutefois, si l'on ne tenait pas compte des préoccupations de sa charge ministérielle qui accablaient à ce moment M. Renkin, on comprendrait difficilement qu'il ait reçu, sans vérification complémentaire, des tantièmes d'administrateur d'une société dissoute (...). Il n'a donc été relevé aucune trace de collusion politico-financière dans cette affaire, à charge de M. Renkin. En ce qui concerne M. Philips, le caractère irrégulier de la répartition effectuée le 12 mai 1936 n'a pu lui échapper".

(11) *Critiques Financières*, 15.4.1936, p. 3.

du Crédit Général de Belgique et en repassant à la *Maatschappij voor Hypotheek Krediet en Onroerend Bezit* toutes les affaires immobilières du groupe à usage non bancaire (12).

Venons-en à la grande crise que traversa le *Boerenbond* en 1934 et que porta au grand jour Marcel-Henri Jaspar (13). Au dire de ce député les pertes du *Boerenbond* s'élevaient à 800 millions et la Caisse Centrale avait fait des démarches auprès du gouvernement en vue d'obtenir des crédits.

Le 7 décembre 1934, le gouvernement Theunis instituait l'Office central de la Petite Epargne, organisme doté d'un milliard prélevé sur le fonds monétaire et qui reçut mission de s'occuper notamment du *Boerenbond* en facilitant le remboursement des petits déposants. Cette crise du *Boerenbond* et l'intervention de l'Etat qui en résulta, fit couler beaucoup d'encre, principalement en 1936 dans la presse existante qui dénonça les collusions entre le *Boerenbond* et le gouvernement. Qu'en était-il exactement ?

Les chefs responsables du *Boerenbond* étaient à l'époque Parein, Gijsen et l'Abbé Colpaert. Les deux premiers s'occupaient de la gestion financière et commerciale, le troisième dirigeait la politique agricole et ne nous intéresse pas ici. A l'*Algemeene Bankvereniging*, parmi les administrateurs, figuraient le député Frans Brusselmans (14) et les sénateurs Alfred Raport (15) et Gaston Philips. Ces deux dernières personnalités faisaient également partie du conseil d'administration du Crédit Général Industriel, Raport en qualité d'administrateur, Philips comme administrateur-délégué.

(12) *Idem*, p. 3.

(13) M.H. Jaspar intervint à l'occasion de la déclaration gouvernementale du 28.11.1934 (*Annales Parlementaires, Chambre*, 1934, p. 40). En effet, le gouvernement de Broqueville avec G. Sap aux Finances, avait démissionné le 13 novembre 1934. Le 19, M. Theunis constitua une nouvelle équipe qu'on appela "le gouvernement des banquiers" où M. Gutt exerçait les fonctions de ministre des finances.

(14) Frans Brusselmans (1893-1967) représenta sur les bancs catholiques l'arrondissement de Furnes-Dixmude-Ostende de 1921 à 1936. Il enseigna à l'Université de Louvain de 1923 à 1955. (cfr. VAN MOLLE, *op.cit.*, p. 30).

(15) Alfred Raport (1892-1965) était avocat et sénateur catholique pour l'arrondissement de Louvain de 1932 à 1936 (cfr. VAN MOLLE, *op.cit.*, p. 280).

Léon Degrelle affirma que la situation désastreuse du *Boerenbond* était connue du premier ministre Charles de Broqueville dès le mois d'octobre 1933 par la lecture d'un rapport confidentiel sur le *Boerenbond* qui fut demandé par le nonce accrédité à Bruxelles, Mgr. Micara et rédigé par Gustave Sap (16). Ce dernier estimait alors les pertes de l'organisme à plus de 400 millions (17). Or le bilan de l'*Algemeene Bankvereniging* de 1933, voté en avril 1934, inscrivit un bénéfice de plus de 21 millions. Les bilans de cette banque étaient d'ailleurs critiquables depuis 1931 : les dépôts ne se maintenaient que grâce à certains artifices comptables (18).

Il paraît donc certain que Sap et de Broqueville connaissaient la situation désastreuse du *Boerenbond* ainsi que les manoeuvres frauduleuses des dirigeants de l'*Algemeene Bankvereniging* dès 1933. En conséquence l'immobilisme dont fit preuve le chef du gouvernement se comprend difficilement.

La gravité de la situation du *Boerenbond* va cependant nécessiter une intervention urgente du gouvernement. Un rapport de Sap d'octobre

(16) L'authenticité de ce rapport n'a pas été mise en doute. Au cours du débat qui suivit l'interpellation Jacquemotte à la Chambre, le député libéral Van Glabbeke donna lui aussi des extraits de ce rapport intitulé "Note sur les difficultés financières du Boerenbond et sur les incidents politiques qui s'y rapportent" (*Annales parlementaires, Chambre*, 8.7.1936, p. 225).

(17) "Les postes, Fonds d'Etat..., créances avec autres garanties, cachent une moins-value certaine et très considérable. D'après certaines estimations, elle dépasserait 500 millions. A mon avis, elle dépasse en tout cas 400 millions. Le Boerenbond dirige l'*Algemeene Bankvereniging*. Il possède 85% des actions de cette société. Ces actions lui ont coûté plus de 700 millions. Elles valent tout au plus 300 millions. Sur ce poste il y a donc une perte de 400 millions. La situation du Boerenbond n'est pas liquide et, malheureusement, on ne pourrait la rendre plus liquide qu'elle ne l'est actuellement" (*Rex*, 21.2.1936, p.3, extraits du Rapport Sap).

(18) F. BAUDHUIN, *Histoire économique...*, *op.cit.*, t. II, p. 192 et *Critiques Financières*, 13.4.1932, p. 2. — D'autre part, un document prouvant le faux bilan existe : il s'agit d'une lettre envoyée le 2 août 1934 par le Professeur Lebrun, administrateur à l'*Algemeene*, à M. Delbaere, président du conseil d'administration de cette banque. Il y relevait une série d'escroqueries et de faux évidents. La Commission Servais attesta que ces faits étaient effectivement allégués mais considérant qu'il ne s'agissait pas de collusion politico-financière, elle n'en examina pas le bien-fondé. (*A.G.R., Papiers Jaspas*, no. 146, *op.cit.*, p. 54).

1934 ne laisse aucun doute à ce sujet (19). Les dirigeants du *Boerenbond* entreprennent des démarches qui prouvent le caractère catastrophique de la situation dans laquelle se trouve l'organisme catholique. Dans une lettre au premier ministre de Broqueville, G. Sap l'informe de ce que "le Boerenbond voudrait qu'on lui permette d'emprunter 1.300.000.000 frs ou 1.500.000.000 frs à la Banque Nationale au taux maximum de 3%. Cet argent serait placé en fonds d'Etat belge 6% et le bénéfice de l'opération — 40 à 45 millions par an — servirait, à concurrence de 30 millions à équilibrer son budget annuel. Les 10 à 15 millions qui restent iraient au fond d'amortissement (...). Le Boerenbond voudrait aussi que la Caisse d'Épargne diminue son taux d'intérêt de 1/2% ce qui lui permettrait de prendre une mesure identique. Le bénéfice qui en résulterait pour lui serait de 8,5 millions. D'autres suggestions m'ont été faites mais, pas plus que les précédentes, elles ne paraissent réalisables (...)" (20). Dans cette même lettre, Sap signalait que les dirigeants du *Boerenbond* verraient une solution dans une dévaluation du franc et s'efforçaient de créer, à cet effet, une ambiance favorable (21).

Quoi qu'il en soit les propositions faites par Parein et qui auraient constitué un véritable vol de 40 à 45 millions ont été déclarées irréalisables par G. Sap. Et d'ailleurs, elles n'ont jamais été réalisées. Finalement la solution fut la création de l'Office de la Petite Épargne le 7 décembre 1934 dans le but de faciliter la mobilisation de leurs actifs gelés à des organismes gênés dans leurs disponibilités. Dans le cas du *Boerenbond* le crédit consenti par l'Office à la *Middenkredietkas* pour mobiliser une partie des dépôts s'éleva à 295 millions (22).

(19) A.G.R., *Papiers Jaspas*, no. 143, Note sur le "Boerenbond" du 10 octobre 1934. — "(...) Cette situation, extrêmement grave, est d'autant plus critique que l'*Algemeene Bankvereeniging* et le *Boerenbond*, dirigés par les mêmes personnes et qui en fait ne constituent qu'un seul et même organisme, travaillent avec perte (...). La trésorerie des deux organismes est aussi extrêmement gênée. Ils sont débiteurs à l'heure actuelle, à la Banque Nationale et à la Caisse d'Épargne de plus d'un demi-milliard".

(20) A.G.R., *Papiers de Broqueville*, no. 695, Lettre de G. Sap à Ch. de Broqueville en date du 8.10.1934.

(21) Un communiqué émanant du comité directeur du *Boerenbond* démentit formellement cette assertion (*Indépendance Belge*, 16.11.1934, p. 1).

(22) Remarquons bien que le crédit fut consenti à la Caisse Centrale de Crédit, organisme financier du *Boerenbond*. Les dépôts de l'*Algemeene Bankvereeniging*, sa filiale, n'ont été ni bloqués ni amputés. Les pertes furent assurées par les actionnaires et en premier lieu par le *Boerenbond* lui-même. Le capital n'a du reste pas été entièrement perdu.

La *Middenkrediethkas* réorganisée remit à l'Office de la Petite Epargne, en garantie, un paquet de titres évalués à 297.742.500 fr. La valeur nominale de ceux-ci n'était que d'environ 20 millions. "Il s'agit donc d'une valeur estimée pour la fixation de laquelle on n'a peut-être pas tenu suffisamment compte de la nécessité où l'on sera de consacrer longtemps une bonne part des bénéfices à la constitution de réserves pour donner à ces organisations une situation financière parfaitement solide" (23).

Cette intervention laisse donc apparaître des contacts fort étroits entre les milieux financiers et le gouvernement même si ce dernier ne céda pas entièrement aux propositions des dirigeants du *Boerenbond*. L'intérêt social était évidemment incontestable et servit à justifier l'aide apportée à l'organisme par l'Office de la Petite Epargne.

Par ailleurs semble également suspecte l'attitude de Ch. de Broqueville qui devait connaître, sinon depuis 1933, du moins dès le début de 1934, la situation du *Boerenbond* et les manoeuvres peu honnêtes de ses dirigeants; dès lors des mesures auraient dû être prises. On peut penser que l'intervention de certaines personnalités politiques, comme Philips, Brusselsmans ou Rapport, ne fut pas étrangère à cette inertie du premier ministre; aucun document ne l'atteste mais constats néanmoins que ces événements mirent fin à leur carrière politique.

LE CAS DE LA BANQUE BELGE DU TRAVAIL

Examinons à présent le cas d'un organisme socialiste : la Banque Belge du Travail (B.B.T.). Cette banque se constitua en société anonyme à Gand le 1er mars 1913 à l'initiative des socialistes gantois, dirigeants de la société coopérative *Vooruit* et principalement de leur leader, Edouard Anseele (24).

(23) A.G.R., *Papiers Jaspar*, no. 146, op. cit., pp. 55-57.

(24) Sur l'origine et l'histoire de la Banque Belge du Travail, voir : F. SMETS, "Les Banques socialistes en Belgique", *Revue économique internationale*, mai 1931, pp. 334-360 et F. BAUDHUIN, *Histoire économique...*, op.cit., t. II, pp. 174-183.

Sur la personnalité d'Edouard Anseele, voir : L. BERTRAND, *Edouard Anseele, sa vie, son oeuvre*, Bruxelles, 1925 et L. DELSINNE, "Anseele", *Biographie Nationale*, suppl., t. II, col. 56-64.

Le but avancé était de créer au moyen de fonds d'épargne confiés à la banque, des entreprises multiples et variées "dont la puissance devait constituer une société socialiste dans la société bourgeoise par l'action politique des dirigeants de ces entreprises sur le personnel occupé" (25). Cependant, l'objet social défini dans les statuts, ne différait en rien de celui d'une banque de type capitaliste.

Les fonds déposés à la B.B.T. provenaient des coopératives socialistes qui lui confiaient en grande partie leurs avoirs mais aussi des dépôts d'un certain nombre de particuliers. En outre la banque détenait des fonds appartenant à deux villes : Anvers et Gand. La B.B.T. utilisait ces fonds principalement pour soutenir divers établissements industriels, surtout dans la branche textile.

A côté de la banque se trouvait le "Comptoir de Dépôts et de Prêts" constitué sous la forme coopérative en 1920. Son but était de concentrer les opérations financières des organisations ouvrières belges. Le caractère politique y était plus accusé qu'à la B.B.T. par les subsides qu'accordait régulièrement le Comptoir à différentes créations du parti socialiste parmi lesquelles le Conseil général du parti. La part des deux organismes dans l'épargne s'élevait en 1930 approximativement à 320 millions de francs.

En 1931, la B.B.T. reprit le Comptoir de Dépôts et de Prêts qui se trouvait menacé : le Comptoir avait alors 153 millions de dépôts divers mais il devait amortir plus de 20 millions sur des crédits consentis, ce qui représentait l'équivalent de dix fois son capital (26). Jusqu'à cette époque, la situation de la B.B.T. avait été brillante. L'évolution économique avait servi les intérêts de la banque qui profita largement de l'expansion de l'industrie textile.

Dès 1931 surgirent les premières difficultés.

Lors de l'augmentation de capital, le *Vooruit* avait garanti l'émission des titres nouveaux. Cette dernière ayant échoué complètement en raison de la saturation du marché, demeura à charge du *Vooruit*, lequel ne put libérer le capital qu'il avait souscrit. Le Comptoir de Dépôts et de Prêts avait racheté une partie des actions au *Vooruit* et se trouvait ainsi être un actionnaire important de la B.B.T. Lors de la fusion avec celle-ci, il ne fut pas obligé d'apurer sa souscription sur laquelle il devait encore 23 millions environ.

(25) F. SMETS, *op.cit.*, p. 337.

(26) F. BAUDHUIN, *Histoire économique...*, *op.cit.*, t. II, p. 176.

D'autre part, la B.B.T. avait à faire face à des retraits de plus en plus importants opérés essentiellement par les coopératives socialistes qui devaient elles-mêmes rembourser des coopérateurs (27). Parallèlement la B.B.T. subissait des difficultés dans ses affaires industrielles. Signalons que, lorsqu'une banque de type mixte désirait s'intéresser dans l'industrie, elle devait le faire au moyen de ses réserves et non avec l'argent de ses clients. Or la B.B.T. ne tint pas compte de ce principe : le bilan à la fin de 1933 témoignait d'un déséquilibre manifeste entre les capitaux propres de la banque d'une part, le portefeuille et le participations d'autre part (28). De plus, la banque courait des risques spéciaux en gérant une épargne ouvrière, ce qui la soumettait à des aléas politiques. A cet égard il ne faut pas négliger la crise de méfiance qui se déclencha à la suite des événements d'Autriche : en effet les dépôts de la Banque ouvrière à Vienne avaient été confisqués en 1934 et mis sous séquestre (29). Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'il y eut imprudence dans la politique générale de l'affaire.

Les premières interventions de l'Etat — à partir de juin 1933 — se firent par l'intermédiaire du Comité A.N.I.C. (30) en faveur d'établissements du groupe de la B.B.T. Au total les crédits A.N.I.C. aux industries de ce groupe atteignirent 94.750.000 fr (31). Bientôt le gouvernement lui-même allait être sollicité plus directement : la gravité de la situation de la B.B.T. fut exposée dans une lettre de l'Office Coopératif belge au Ministre des Finances Henri Jas-

(27) *Libre Belgique*, 21.3.1934, p. 1.

(28) *Idem*, 19.3.1934, p.1.

(29) *Idem*, 28.3.1934, conférence de Henri de Man.

(30) A.N.I.C. est l'abréviation de "Association nationale des Industriels et des Commerçants", société coopérative fondée le 27 mars 1927 en vue d'acheter des titres nominatifs de dommages de guerre appartenant aux associés. Quant au Comité A.N.I.C., dont il s'agit ici, il fut créé par A.R. du 2 mai 1933 dans le but de constituer "pour compte de l'Etat, des garanties destinés à assurer la bonne fin d'opérations de crédit en faveur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce belges, à la condition que ces opérations soient de nature à servir l'intérêt général en réduisant le chômage et en favorisant le redressement économique du pays. Le comité a eu à sa disposition, d'abord en vertu de la loi du 14 avril 1933, 80 millions d'obligations de la société A.N.I.C. appartenant à l'Etat, puis, en vertu des A.R. 143-146 du 18 mars 1935, 500 millions d'actions privilégiées de la S.N.C.F.B." (Cfr. *Rapport de la Commission Servais*, op.cit., p. 12).

(31) A.G.R., *Papiers Jaspas*, no. 146, Rapport de la Commission Servais, op.cit., p. 61 et 65.

par, à la suite d'une démarche d'Emile Vandervelde. Cette lettre datée du 12 mars faisait ressortir que les coopératives et les institutions d'épargne dépendant d'elles avaient déposé 150 millions à la B.B.T. et demandaient un crédit équivalent à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et un crédit A.N.I.C. de 50 millions pour pouvoir fournir à la B.B.T. des liquidités (32). Cette démarche souleva dans la presse non socialiste une violente campagne d'opposition qui empêcha une aide directe à la B.B.T. Cependant, soucieux de sauvegarder les intérêts de la petite épargne, le Conseil des Ministres du 26 mars 1934 estima qu'il ne fallait pas s'opposer à une avance à faire par la C.G.E.R. aux coopératives socialistes (33). La B.B.T. elle-même ne recevait donc rien mais, par cette mesure, elle se trouvait débarrassée des demandes de remboursements émanant des coopératives. Cela ne suffit cependant pas à sauver l'édifice socialiste. Le 28 mars 1934, la B.B.T. fermait ses guichets et suspendait ses paiements. A ce moment la différence entre l'actif et le passif se montait à 110 millions, ce qui correspondait à peu près au capital et aux réserves de la B.B.T. Mais la situation réelle différait largement de la situation comptable, l'actif de 410 millions n'existant en partie que sur le papier. En fait les pertes atteignaient au moins 120 millions (34), un passif indirect dépassant largement 100 millions venant encore s'y ajouter (35).

Au moment de sa fermeture, la B.B.T. détenait des fonds importants déposés par les villes d'Anvers et de Gand, qui eurent ainsi leurs avoirs bloqués. Or, il faut remarquer que l'échevin socialiste des finances de la ville d'Anvers, Auguste De Bruyne, était commissaire à la Banque défailante. De même à Gand, le député Auguste Balthazar (36), administrateur de la B.B.T., ne cessa d'ordonner, en tant

(32) Ibidem, p. 62 et 63.

(33) A.G.R., *Papiers de Broqueville*, no. 674, résolution prise par le conseil des Ministres du 26 mars 1934.

(34) *Libre Belgique*, 30.3.1934, p. 2 et A.G.R., *Papiers Jaspar*, no. 146, op. cit., p. 61.

(35) Il s'agissait des avances sur A.N.I.C., consenties à ses filiales (64 millions) que la B.B.T. avait avalisées ou garanties (cfr. *Libre Belgique*, 30.3.1934, p.2).

(36) Augustus Balthazar (1893-1952), directeur du journal *Vooruit*, échevin de la ville de Gand depuis 1923, député socialiste pour l'arrondissement Gand-Eeklo de 1929 à 1944. Il fut ministre des Travaux publics et de la Résorption du chômage (1938-39), Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale (1939-40), Ministre des Travaux publics et des Communications (1943-44). (cfr. VAN MOLLE, *op.cit.*, p. 6).

qu'échevin des finances, des versements en compte à la B.B.T. Il semble bien que l'on puisse affirmer que des dépôts ont été effectués alors que la banque connaissait des difficultés et ce dans le but de lui apporter des liquidités. Ces opérations donnèrent lieu à diverses interpellations au sein des conseils communaux de ces deux villes (37). A Gand, catholiques et libéraux votèrent une motion de défiance à l'égard de l'échevin socialiste mais celui-ci refusa de présenter sa démission (38). Le Conseil des Ministres s'occupa de l'affaire et déclara que la faute de A. Balthazar fut de confondre ses devoirs d'échevin et d'administrateur en effectuant des versements à la B.B.T. jusqu'au 27 mars 1934 (39).

Ces faits sont donc parfaitement établis : ils ne répondaient pas à une saine et prudente gestion des finances communales et nous permettent d'affirmer que les mandataires socialistes, A. Balthazar et A. De Bruyne, ont utilisé leur présence au sein du Collège échevinal pour promouvoir, puis secourir l'institution financière de leur parti, qu'ils avaient d'autre part tout intérêt à sauver.

Les rexistes soulevèrent, quant à eux, d'autres griefs à charge d'hommes politiques socialistes et notamment Emile Vandervelde et Fernand Brunfaut. Ceux-ci, au cours de l'année 1933, auraient opéré des retraits sur leur compte à la B.B.T. Ainsi le compte de quinzaine d'E. Vandervelde, qui était créancier chaque année de 70.000 à 80.000 fr et se soldait au 1er janvier 1933 à 83.845 fr, ne s'élevait plus le 29 mars 1934 qu'à 1.936 fr. E. Vandervelde aurait même re-

(37) A Anvers les interpellateurs reprochèrent à A. De Bruyne d'avoir, au nombre des dépôts faits dans différentes banques, placé à la B.B.T. 20 millions en novembre 1933, à six mois d'échéance, et en outre 2 millions en compte courant. Or à ces dates, on savait que la banque était dans une situation critique et De Bruyne mieux que quiconque puisqu'il en était commissaire (*Libre Belgique*, 28.3.1934, p. 3). A Gand, le cas est semblable mais la responsabilité de Auguste Balthazar est plus grande encore. Comme échevin des Finances et des Régies de la ville, il confia à la B.B.T. des fonds se montant à 19.740.000 fr. Peu avant la fermeture de la banque, près de trois semaines après la demande d'aide au gouvernement, il fit encore ouvrir un compte à vue des régies gantoises. (*Nation Belge*, 3.5.1934, p. 3, compte rendu de la séance du conseil communal).

(38) *Nation Belge*, 3.5.1934, p. 3.

(39) A.G.R., *Papiers de Broqueville*, no. 674, conseil des ministres du 28 mai 1934. — A la suite de cela, Balthazar fut sommé par le ministre de l'Intérieur de démissionner (*Libre Belgique*, 2.6.1934, p. 3).

fusé de céder aux sollicitations de Ed. Anseele et exigé son argent (40). La Commission Servais ne crut pas devoir faire de recherches à ce sujet (41) et par conséquent nous n'avons aucun élément nous permettant de trancher.

Par ailleurs, le Conseil Général du Parti Ouvrier Belge (P.O.B.) avait chargé une commission de déterminer les causes générales et individuelles de la déconfiture de la B.B.T. Arthur Wauters, président de la Commission fit rapport des conclusions de celle-ci au Conseil Général du Parti le 6 octobre 1934 (42). Ce rapport se montre sévère pour les dirigeants de la B.B.T. et vise particulièrement le promoteur, Ed. Anseele. Cependant cette condamnation avait un caractère essentiellement doctrinal : la B.B.T. avait en effet créé une sorte de néo-capitalisme, en contradiction avec les principes mêmes du socialisme, ses dirigeants se conduisant en véritables capitalistes, notamment dans la répartition des tantièmes (43). Les sanctions proposées par le Conseil Général du Parti furent connues à l'issue du Congrès extraordinaire du P.O.B. du 27 octobre (44) : Achille Vleurinck et Jules d'Asseleer, membre du comité de direction de la B.B.T. furent exclus du parti; le sénateur Albert François dut résilier ses mandats d'ordre financier et renoncer en outre à son mandat de sénateur; Ed. Anseele, ministre d'Etat, député de Gand, dut démissionner de tous les mandats économiques qu'il détenait du parti mais il lui fut permis d'achever ses mandats politiques. Un blâme pour "légèreté dans la gestion" fut infligé à 22 administrateurs parmi lesquels cinq députés (Auguste Balthazar, Désiré Cnudde, Auguste Debunne, Alfred Lombard, Hippolyte Vandemeulebroucke) et trois sénateurs (Prosper De Bruyne, Joseph Van Roosbroeck, Rudolf Vercam-

(40) *Rex*, 22.5.1936, p. 19 et 20. — Les faits mentionnés dans cet article sont repris à la *Nation Belge* du 13.5.1936, p. 1, à laquelle le *Peuple* ne répondit qu'évasivement, ce qui ne permet toutefois pas de conclure qu'ils sont fondés.

(41) *A.G.R., Papiers Jaspas*, no. 146, op. cit., p. 64.

(42) Pour le contenu du rapport, voir : *Le Peuple*, 7.10.1934, p. 1 et 4; *L'Etoile Belge*, 7.10.1934, p. 3 et 9.10.1934, p. 3.

(43) D'après la fédération bruxelloise du parti socialiste, Anseele encaissa jusqu'à 650.000 fr de tantièmes et de jetons de présence; à la veille de la débâcle, il touchait encore près de 400.000 fr. (cfr. *Libre Belgique*, 25.10.1934, p. 2). Il faut noter que le rapport officiel publié par le *Peuple* (22.10.1934) ne faisait pas mention de cette question de tantièmes. Il s'agissait donc d'une édition expurgée.

(44) *Peuple*, 28.10.1934, p. 2.

men (45). Ce blâme n'entraînait pas leurs retraits de la vie politique et de fait, la plupart d'entre eux continuèrent à exercer leurs fonctions.

Quelles conclusions tirer du rôle des hommes politiques socialistes à la B.B.T. ? La gestion de la banque n'a certes pas toujours été saine mais aucun acte délictueux ne peut être reproché à ses dirigeants et, en particulier, à Ed. Anseele (46). De sévères reproches sont à formuler à l'égard des échevins des finances des villes de Gand et Anvers qui n'hésitèrent pas à apporter à leur banque en difficulté des fonds communaux. Ceci démontre le danger du cumul des fonctions qui peuvent devenir incompatibles dans certaines circonstances.

Il est établi, par ailleurs, que divers mandataires socialistes sont intervenus auprès du gouvernement ou d'organismes parastataux afin d'introduire les requêtes des sociétés industrielles de la B.B.T. ou du mouvement coopératif. Plusieurs d'entre eux remplissaient des mandats à la présidence ou dans les conseils d'administration des sociétés commerciales intéressées. Nous n'avons cependant trouvé aucune preuve de ce que ces hommes usèrent de leurs mandats ou de leurs titres pour l'obtention de subsides. Néanmoins, leurs fonctions étaient connues et elles ont pu peser indirectement.

Ceci dit, le gouvernement n'intervint pas directement en faveur de la B.B.T. La période était critique pour bien des établissements et il est fort probable qu'un organisme de l'importance de celui du groupe de la B.B.T. mais "apolitique" aurait lui aussi bénéficié d'une aide parastatale.

Quoi qu'il en soit la Commission d'enquête Servais concluait à l'inexistence d'une collusion entre la politique et la finance dans cette affaire (47).

(45) *Etoile Belge*, 28.20.1934, p. 3.

(46) Une instruction menée en mai 1936 aboutit à l'inculpation de 4 administrateurs de la B.B.T. et de son président, Ed. Anseele. Indépendamment des fautes de gestion ne relevant pas du droit pénal, les préventions visaient un faux dans un acte authentique lors de l'augmentation de capital de 1931 et l'usage de faux dans les bilans de 1931 et 1932. Les débats se déroulèrent à huis clos devant la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel de Bruxelles. La Cour rendit une ordonnance de non-lieu pour tous les faux bilans mais ordonnait une expertise nouvelle en ce qui concerne l'inscription dans les bilans de mentions relatives à l'augmentation de capital. (*Soir*, 10.7.1936, p. 6). Un non-lieu définitif fut rendu dans cette affaire en janvier 1938 (*Libre Belgique*, 29.1.1938, p. 6).

(47) A.G.R., *Papiers Jaspas*, no. 146, op.cit., p. 64.

CONCLUSIONS

Au terme de l'étude de ces deux cas particuliers, tentons de dégager quelques conclusions générales (48).

Les circonstances économiques étaient telles qu'à partir de 1932, les gouvernements durent s'intéresser plus étroitement aux entreprises bancaires et industrielles du pays (49) et élargir en leur faveur un appui pécuniaire qui ne bénéficia pas toujours des garanties nécessaires (50). C'est ainsi qu'il était très facile de dénaturer des opérations moralement irréprochables. L'exemple de la B.B.T. est à cet égard significatif. Celui du *Boerenbond* peut en

(48) Les réflexions qui vont suivre ne reposent pas uniquement sur les deux affaires envisagées dans cet article. En effet, nous reprenons ici une partie des conclusions de notre mémoire de licence présenté en octobre 1970 à l'Université Libre de Bruxelles et intitulé "Les collusions politico-financières en Belgique, 1930-1940", mémoire dans lequel nous avons étudié la plupart des cas dénoncés durant cette période.

(49) Au lendemain de la stabilisation de 1926, la Belgique connut une ère de prospérité prodigieuse dont l'apogée peut se situer en 1929. Pour les sociétés anonymes belges, les premières difficultés commencèrent dès cette époque et elles firent appel à leurs actionnaires. Rapidement ceux-ci montrèrent peu d'enthousiasme et les sociétés furent obligées d'émettre des obligations. La crise commença véritablement dans le courant de 1930. L'influence de la déflation se fit sentir en 1932 par la chute de plusieurs maisons de second ordre. C'est aussi cette année-là que survint en Belgique le premier conflit social dû à la dépression. Les grèves gagnèrent rapidement tous les secteurs industriels du pays. Cette situation extrêmement grave détermina le gouvernement de Broqueville à intervenir en faveur d'industries en difficulté, d'où la création du Comité A.N.I.C. (voir note 30).

(50) A cet égard, certaines conclusions de la Commission Servais sont très nettes : "Il (le gouvernement) a pesé sur les dirigeants de la Caisse d'Épargne, lesquels n'opposant pas à cette influence la résistance qu'il eut fallu se départir dans certains cas de la prudence requise (...) La crise peut expliquer cela dans une certaine mesure. Mais le gouvernement aurait dû décider la création d'organismes habilités pour assister les industries en difficulté" (rapport, p. 6). Et plus loin, en ce qui concerne la S.N.C.I. : "la majeure partie des crédits ont été accordés à des entreprises travaillant avec les banques dont les représentants siégeaient au conseil d'administration de la S.N.C.I. Il n'est pas normal que la société qui prête et la société qui emprunte soient gérées par les mêmes personnes et que ce soient les mêmes qui décident et de la demande de crédit et de son octroi (...) La S.N.C.I. se fiait surtout à la bonne foi des firmes créditées (...) Elle ne se préoccupait guère de la qualité de la créance qui lui était cédée..." (rapport, pp. 10-12).

être rapproché bien que l'attitude passive du premier ministre Ch. de Broqueville soit sujette à caution. Cependant l'aide que le gouvernement Theunis consentit à la Caisse Centrale de Crédit du *Boerenbond* en décembre 1934 par la création de l'Office central de la Petite Epargne ne laisse entrevoir aucune collusion proprement dite entre les milieux gouvernementaux et ceux de l'organisme catholique.

Il ressort de ceci qu'il faut se garder de tout jugement hâtif et que la prudence s'impose. La presse rexiste publia la liste des prêts octroyés par la Caisse d'Epargne à des institutions bancaires et industrielles (51) et, lors de son interpellation au Sénat, le Comte de Grünne révéla en outre la liste des crédits accordés par le Comité A.N.I.C. et la S.N.C.I. (52). La campagne de Degrelle ainsi que d'autres — de moindre envergure — laissaient entendre que tous ces prêts étaient un fait scandaleux en soi. Mais il s'agissait pour le polémiste rexiste d'ameuter l'opinion en se basant uniquement sur l'importance de certains postes ou sur le montant total de ceux-ci sans tenir compte des conditions dans lesquelles les prêts avaient été consentis. L'intention démagogique est bien évidente.

Ceci dit, il est certain que des abus ont pu se commettre. Ainsi la Commission Servais constata que de nombreux solliciteurs de crédits à la Caisse d'Epargne se faisaient recommander auprès des différentes personnes intéressées à la gestion de la Caisse par des hommes politiques. "Il est des recommandations particulièrement pressantes qui émanent d'amis ou de collègues risquent d'être prises davantage en considération" (53). De même, des crédits ont été accordés par la S.N.C.I. à des entreprises travaillant avec des banques dont les représentants siégeaient dans son conseil d'administration; ils étaient dès lors plus enclins à accueillir volontiers les demandes de cession de "crédits gelés" et à se montrer moins sévères dans l'exigence des garanties (54). Malgré ces réserves, la Commission ne dégagait aucun cas de collusion politico-financière caractérisé (55).

(51) *Pays Réel*, 22.5.1936, p. 1 et 5.

(52) *Annales parlementaires, Sénat*, 9.7.1936, pp. 161-165.

(53) A.G.R., *Papiers Jaspas*, no. 146, op. cit., p. 12.

(54) *Idem*, p. 18.

(55) Il est normal que dans le climat créé par Degrelle, l'opinion publique ait eu tendance — et c'est bien là ce que recherchait le polémiste — à considérer tous les crédits et toutes les interventions de l'Etat comme des scandales politico-financiers. Certains journaux comme le *Peuple* contribuèrent également à la création d'un tel climat mais dans une moindre mesure étant donné le caractère moins sensationnel de leurs campagnes.

D'autre part les mêmes campagnes de presse entretenirent la confusion entre les collusions politico-financières et les cumuls de mandats politiques et financiers. La nuance paraît pourtant considérable. Des chiffres impressionnants destinés à frapper l'imagination du public furent publiés. "95 parlementaires cumulent 411 mandats ! Il y a à la Chambre 40 députés qui cumulent ensemble 182 mandats d'administrateur de sociétés et au Sénat, 55 sénateurs cumulent 229 mandats..." (56). Les parlementaires catholiques venaient en tête dans ce genre de cumuls, suivis des libéraux et des socialistes. En 1935, Paul Crokaert reprenait ces chiffres : "245 postes d'administrateur de sociétés bancaires, industrielles ou commerciales sont répartis aux mains de 59 députés catholiques, 113 entre 19 députés libéraux et 53 entre 17 députés socialistes..." (57). Cela ne signifie toutefois pas que tous ces parlementaires trafiquaient de leurs mandats, se livraient à des manoeuvres douteuses permettant de les qualifier de "pourris" ou de "banksters". Certes des noms d'hommes politiques connus au sein des conseils d'administration pouvaient susciter la confiance du public, plus enclin à souscrire au capital de sociétés ainsi patronnées ou d'en acquiescer des obligations.

Cet aspect nous entraîne sur le terrain des incompatibilités parlementaires et des dangers liés aux cumuls de mandats qui placent parfois ceux qui les détiennent devant des intérêts divergents et contradictoires. Nous l'avons montré à propos des échevins socialistes de Gand et Anvers liés à la Banque Belge du Travail. S'il est impossible d'admettre chaque fois l'excuse de l'irréflexion, du désintéressement ou du souci de l'intérêt public, force nous est cependant de constater que la plupart des interventions de l'Etat ou d'organismes parastataux envers des établissements bancaires et industriels ne donnèrent pas lieu à des abus criants.

Nous concluons donc que, dans l'ensemble, l'intégrité des hommes politiques belges de cette époque ne peut être mise véritablement en doute mais il est tout aussi vrai que l'interpénétration entre la politique et les affaires était beaucoup trop développée. Cette situation conduisit certainement à des excès d'influence, voire

(56) J. BODART, "Les Hommes politiques et la finance", *Vlan*, 9.12.1933, p. 1. Bodart publiait ces renseignements d'après l'Annuaire financier de 1932.

(57) P. CROKAERT, "La Nouvelle Carthage ?", *Le Soir*, 12.12.1935, p. 1.

même à des complicités et contribua ainsi à la création d'un climat malsain. Il ne faut donc pas nier la crise morale que traversa la vie politique belge entre les deux guerres ni les effets salutaires que purent avoir certaines campagnes de presse, mais il faut dénoncer les excès commis par quelques unes d'entre elles, celle de Rex surtout, excès qui conduisirent parfois à une interprétation abusive des faits.